

RAPPORT N° 00/2-50
au Conseil Municipal

OBJET

CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ADPE
PROGRAMME DE PROMOTION ECONOMIQUE
ET TARIFICATION POUR 2000

Par Délibérations n° 94/5-34 et n° 94/6-54 des 27 juillet et 24 septembre 1994, vous avez confirmé la mission de délégation de service public de promotion économique confiée à l'ADPE.

Conformément aux termes de la Convention passée avec cet organisme, la programmation des manifestations, la garantie de recettes attendue et la grille tarifaire (joints en annexe) que l'Association Dionysienne de Promotion Economique met en œuvre sont soumis à notre aval.

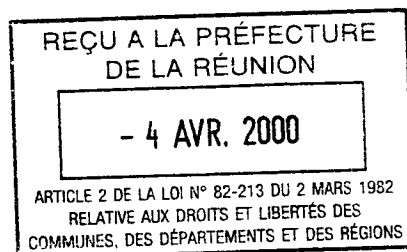
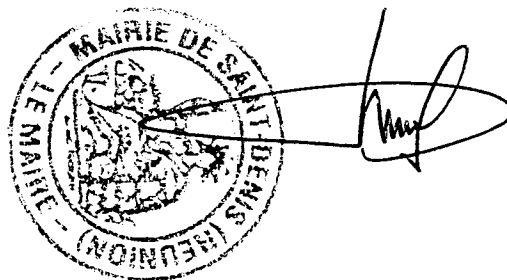
Ces propositions ont été adoptées en Assemblée Générale de l'ADPE, le 7 décembre 1999, et au Conseil d'Administration du 16 février 2000.

Les données financières de la garantie de recettes acceptées par la Commune figureront dans le Budget Primitif de la collectivité pour l'année 2000.

Je vous demande de vous prononcer sur le Rapport et ses annexes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 00/2-50
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 mars 2000

OBJET

CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ADPE
PROGRAMME DE PROMOTION ECONOMIQUE
ET TARIFICATION POUR 2000

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/2-50 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 9ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Adopte le Rapport et ses annexes concernant la délégation de service public de l'ADPE (programme de promotion économique et tarification pour 2000).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 31 MARS 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA



Dates		Type/ Intitulé de manifestation	Identité de l'organisateur	Durée En jour réel	Genre Cat. FFSP
Début	Fin				

MANIFESTATIONS MAJEURES

08.02.00	08.02.00	Séminaire CISE	C. GIRAUD	1	CN
12.02.00	12.02.00	Jour de l'An Chinois	Mairie / Affaires Culturelles	1	SP
29.03.00	02.04.00	Salon de la Mariée	Magic World	5	SA
28.04.00	08.05.00	Salon de la Maison	ADPE	11	SA
14.07.00	17.07.00	Fait Main	Art et Tradition	4	SA
29.09.00	08.10.00	Floralies de l'Océan Indien	ADPE	10	SA
26.10.00	27.10.00	Assises Départementales de la Sécurité Routière	DDE	2	CG
29.10.00	05.11.00	Cyber 2000	COSB	8	SA
09.11.00	11.11.00	Journées Médicales et Pharmaceutiques de l'Océan Indien	Thibaut CWM	3	CG
22.11.00	26.11.00	Régal 2000	ADPE	5	SA

CONCOURS

05.01.00	05.01.00	Police Municipale	CDG	1	CN
11.01.00	12.01.00	Fonction Publique Territoriale	CNFPT	2	CN
11.01.00	12.01.00	Gardien de la Paix	Police	2	CN
18.01.00	20.01.00	Inspecteur / élève	Douanes	3	CN
25.01.00	25.01.00	TEN externe et interne	Rectorat	1	CN
26.01.00	27.01.00	CAPET interne	Rectorat	2	CN
27.01.00	28.01.00	AASU externe et interne	Rectorat	2	CN
02.02.00	02.02.00	Sécurité Sociale	CGSS	1	CN
08.02.00	09.02.00	Fonction Publique Territoriale	CNFPT	2	CN
10.02.00	11.02.00	PLP2 interne	Rectorat	2	CN
15.02.00	17.02.00	Agrégation interne	Rectorat	3	CN
15.02.00	17.02.00	Contrôleur OP/ CO	Douanes	3	CN
17.02.00	18.02.00	CAPEPS interne	Rectorat	2	CN
22.02.00	23.02.00	CAPES interne	Rectorat	2	CN
24.02.00	25.02.00	CAPET externe	Rectorat	2	CN
26.02.00	26.02.00	Conseiller et Adjoint	ANPE	1	CN
28.02.00	28.02.00	Technicien de Laboratoire	Rectorat	1	CN
28.02.00	01.03.00	Contrôleur SURV	Douanes	3	CN
01.03.00	01.03.00	Gardien de la Paix	Police	1	CN
01.03.00	01.03.00	ISFI	ISFI	1	CN
03.03.00	03.03.00	CPE interne	Rectorat	1	CN
06.03.00	07.03.00	PLP2 externe	Rectorat	2	CN
08.03.00	09.03.00	CPE externe	Rectorat	2	CN
09.03.00	10.03.00	CAPES externe Art	Rectorat	2	CN
10.03.00	10.03.00	CAPES externe Documentation	Rectorat	1	CN
16.03.00	17.03.00	CAPEPS externe	Rectorat	2	CN
20.03.00	21.03.00	CAPES externe	Rectorat	2	CN
22.03.00	24.03.00	CAPES externe	Rectorat	3	CN
04.04.00	06.04.00	Agrégation externe	Rectorat	3	CN
10.04.00	14.04.00	Agrégation externe	Rectorat	5	CN
17.05.00	17.05.00	Professeur des Ecoles	Rectorat	1	CN

CN Concours

SP Spectacle

SA Salon

CG Congrès

Sur la base des orientations et du pré-programme des manifestations pour 2000, l'Assemblée Générale de l'ADPE, conformément aux termes de l'Article 6 de la Convention passée entre la Mairie de Saint-Denis et l'ADPE, sollicite de la Commune de Saint-Denis, pour l'exercice 2000, une subvention d'un montant total de 1 400 000 F TTC.

TOTAL GLOBAL TTC 1 400 000 F

Les membres de l'Assemblée Générale de l'ADPE ont décidé d'affecter la totalité du résultat prévisionnel de l'exercice 1999 en «report à nouveau», afin de financer le déficit prévisionnel de l'année 2000, du fait de l'organisation des 5èmes Floralties de l'Océan Indien et avec le souci de conserver le niveau des réserves d'investissement et de trésorerie (qui représente un mois de fonctionnement) indispensable à une bonne gestion.

Vu par le Conseil Municipal
en séance du

24 MAR. 2000

LE MAIRE

ANNEXE AU RAPPORT N°

00/2-50



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

- 4 AVR. 2000

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES

Michel TAMAYA

TARIFS DES PRESTATIONS

DU PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES DE LA VILLE DE SAINT-DENIS

A COMPTER DU 17 FEVRIER 2000

Tarifs de location des locaux

page 1/5

Tarifs des prestations complémentaires

Eléments de stands

page 2/5

Matériel spécifique des Salles de Conférence

page 3/5

Mobilier de stand ou de location

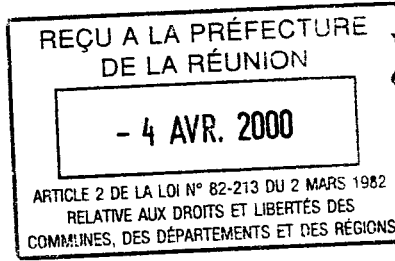
page 3/5

Tarifs du matériel de traduction simultanée

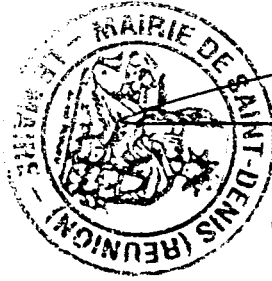
page 4/5

Grille tarifaire d'utilisation des locaux

page 5/5



Vu par le Conseil Municipal
en séance du 24 MAR. 2000



Michel TAMAYA

LE MAIRE

ANNEXE AU RAPPORT N° 00/2-50

LOCATION DES LOCAUX

Structures	Surface totale (m ²)	Propositions de prix		
		€/m ² en F HT	€/HT	€/F TTC TVA 9,50 %
Hall A (traité acoustiquement)	2 650	11,50	30 475,00	33 370,13
Hall B (traité acoustiquement)	2 950	11,50	33 925,00	37 147,88
Hall C	1 950	11,50	22 425,00	24 555,38
Structure tendue Hall D	700	8,00	5 600,00	6 132,00
Structure tendue Hall E	1 000	8,00	8 000,00	8 760,00
Cour Intérieure	2 500	3,00	7 500,00	8 212,50
Salle A (sonorisée, climatisée)	180	18,00	3 240,00	3 547,80
Salle B (climatisée)	60	18,00	1 080,00	1 182,60
Salle C (climatisée)	250	15,00	3 750,00	4 106,25
Salle D (climatisée)	95	15,00	1 425,00	1 560,38
Salle E (climatisée)	220	15,00	3 300,00	3 613,50
Salle F (climatisée)	190	15,00	2 850,00	3 120,75
Salle de Presse	40	18,00	744,19	814,89

NOUVEAUX TARIFS

175 F HT/h de 17 h 00 à 24 h 00 et de 00 h 00 à 08 h 00 et les jours fériés ainsi que les samedis pour la permanence d'un Technicien ou d'un Administratif

350 F HT/h de 17 h 00 à 24 h 00 et de 00 h 00 à 08 h 00 et les jours fériés ainsi que les samedis pour la permanence d'un Cadre

650 F HT/h de 17 h 00 à 24 h 00 et de 00 h 00 à 08 h 00 et les jours fériés ainsi que les samedis pour la permanence d'un Electricien pour intervention TGBT (400 F HT/h normale)

700 F HT astreinte de semaine

1 000 F HT

4 000 F

astreinte de 17 h 00 à 24 h 00 et de 00 h 00 à 08 h 00 et les jours fériés ainsi que les samedis si location d'une partie de Hall (montage de cloison de séparation)

CAUTIONS

A partir de 5 000 F, selon devis (non encaissée, elle sera rendue en fin de location)

Prix 1989 €/F TTC	Variation par rapport à 1989
31 919,25	4,55 %
35 532,75	4,55 %
23 487,75	4,55 %
N'existant pas en 1989	
N'existant pas en 1989	
8 212,50	0,00 %
2 852,04	24,40 %
509,18	132,26 %
3 961,16	3,66 %
1 505,24	3,66 %
3 485,82	3,66 %
3 010,48	3,66 %
814,68	0,03 %

Vu par le Conseil Municipal
en séance du

24 MAR. 2000

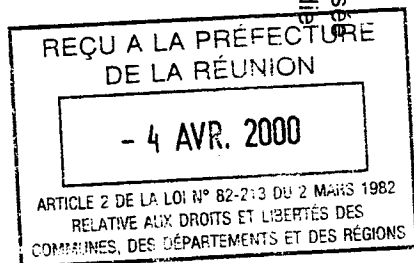
LE MAIRE

ANNEXE AU RAPPORT N°

0012-50



Michel TAMAYA



ELEMENTS DE STAND/ NOUVEAUX TARIFS

Désignation	Unité	Prix unitaire en F HT (forfait)	Prix unitaire en F TTC (forfait)
Cloison de stand	mètre linéaire	60,00	65,70
Enseigne avec lettrage		100,00	109,50
Moquette	m ²	22,00	24,09
Pose de moquette	m ²	25,00	27,38
Films en plastique	m ²	3,00	3,29

soit un stand de 9 m² équipé de moquette + enseigne

soit un stand de 9 m² équipé de moquette + enseigne + électricité

NOUVEAUTE

soit un stand de 9 m² équipé de moquette + enseigne + électricité + moquette dans les allées

NOUVEAUX TARIFS

Désignation	Prix unitaire (forfait)
Point d'eau	700,00
Installation de téléphone	600,00
Electricité	350,00

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 24 MAR. 2000

ANNEXE AU RAPPORT N° 00/2-50

Prix unitaire depuis 1989 en F TTC (forfait)	Variation par rapport à 1989
61,11	7,51 %
109,50	0,00 %
24,09	0,00 %
27,38	-0,02 %
3,29	-0,15 %

$$= (9 \times 60) + 100 + 9 \times (22 + 25 + 3)$$

soit 1 090,00 F HT

et 1 193,55 F TTC

$$= (9 \times 60) + 100 + 9 \times (22 + 25 + 3) + 350$$

soit 1 440,00 F HT

et 1 576,80 F TTC

$$= (9 \times 60) + 100 + 9 \times 2 \times (22 + 25 + 3) + 350$$

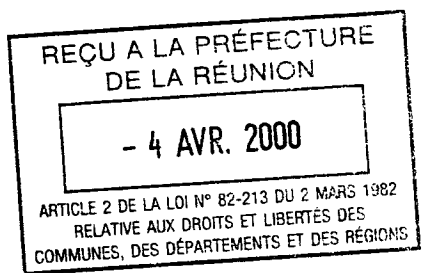
soit 1 890,00 F HT

et 2 069,55 F TTC

Prix unitaire depuis 1989 (forfait)	Variation par rapport à 1989
697,67	0,33 %
550,00	9,09 %
350,00	0,00 %



Michel TAMAYA

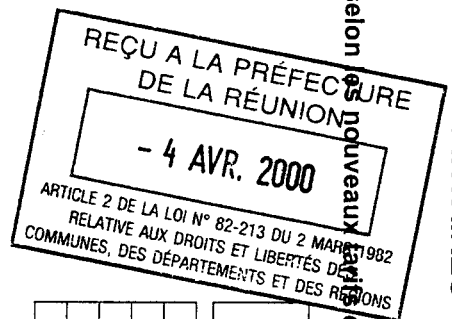


LE MAIRE

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES 2

MATERIEL SPECIFIQUE AUX SALLES DE CONFERENCE (réévaluation selon les nouveaux tarifs des prestataires) / NOUVEAUX TARIFS

Désignation	Prix unitaire HT par j
Télévision	150,00
Magnétoscope	250,00
Projecteur de diapos et écran	450,00
Rétroprojecteur et écran	450,00
Paperboard (papier et feutre)	150,00



Prix unitaire depuis 1989 en HT par j	Variation
100,00	50,00 %
100,00	150,00 %
100,00	350,00 %
150,00	200,00 %
80,00	87,50 %

MOBILIER DE STAND OU DE LOCATION / NOUVEAUX TARIFS

Désignation	Prix unitaire HT par j
-------------	------------------------

Bahut	80,00
Comptoir	90,00
Table basse ronde	60,00
Chauffeuse	60,00
Meuble bar	150,00
Tabouret bar	50,00
Podium (h : 1,20 - 1,40)	80,00
≤ 40 tables standard (forfait)	45,00
> 50 - 100 tables standard	42,75
> 100 ≤ 150	40,50
> 150 ≤ 200	38,25
≤ 100 chaises (forfait)	14,80
> 100 chaises ≤ 200	14,06
> 200 ≤ 300	13,32
> 300 ≤ 400	12,58
> 400 ≤ 500	11,84
> 500 ≤ 600	11,10

par m²par m²

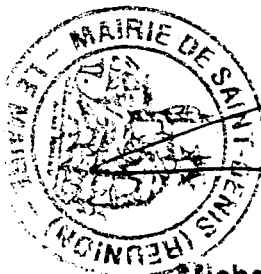
Prix unitaire depuis 1989 en HT par j	Variation
80,00	0,00 %
90,00	0,00 %
60,00	0,00 %
60,00	0,00 %
150,00	0,00 %
50,00	0,00 %
74,42	7,50 %
23,26	93,50 %
34,88	22,55 %

≤ 40 tables standard (forfait)
≥ 40 tables standard (forfait)

9,30	59,10 %
13,95	0,76 %

≤ 100 chaises (forfait)
≥ 100 chaises (forfait)

LE MAIRE



Michel TAMAYA

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 24 MARS 2000

ANNEXE AU RAPPORT N°

0017-50

MATERIEL DE TRADUCTION SIMULTANEE

NOUVEAUX TARIFS

Désignation	Prix HT par j Propositions 2000	Matériel ADPE disponible
1 pupitre interprète double	450,00	3
1 émetteur infrarouge et unité centrale	1 600,00	1
1 radiateur infrarouge	500,00	3
Assurance	750,00	
Cabine pour interprète de conférence insonorisée	2 800,00	
1 Technicien de 08 à 17 h 00 (soit 08 h 00)	3 000,00	
h supplémentaire au-delà de 17 h 00	600,00	
1 récepteur	42,00	97

Tarif dégressif appliqué à partir du troisième jour de location (- 50 % sur le tarif matériel)

Frais de transport et autres frais	
- 15 km (forfait)	400,00
- 30 km (forfait)	600,00
+ 30 km	10,00
	150,00

par km
par repas

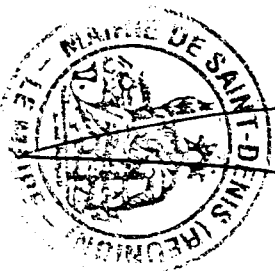
Prix unitaire en 1985	Variation par rapport à 1985
450,00	0,00 %
1 600,00	0,00 %
500,00	0,00 %
750,00	0,00 %
800,00	250,00 %
1 960,00	53,06 %
600,00	0,00 %
32,00	31,25 %

Acquisition en 2000
d'une cabine aux normes ISO

LE MAIRE

Vu par le Conseil Municipal
en séance du

24 MAR. 2000



ANNEXE AU RAPPORT N° 00/250

Michel TAMAYA



ADPE GRILLE TARIFAIRE D'UTILISATION PREFERENTIELLE DU PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES DE LA VILLE DE SAINT-DENIS (rappel)

Utilisateurs	Prestations	Location de locaux	Location de matériel	Personnel		Matériel de l'ADPE	Autres services Personnel temporaire
				Heures normales	Heures supplémentaires		
Commune de Saint-Denis et organismes associatifs paramunicipaux	Sans paiement par des tiers	0 % (gratuit)	0 % (gratuit)	0 % (gratuit)	Coût de revient 100 %	0 %	100 %
	Donnant lieu à paiement par des tiers	0 % (gratuit)	0 % (gratuit)	0 % (gratuit)		0 %	100 %
Occupation par des tiers agréés par la Commune	Association à activité non commerciale (si la location donne lieu à une activité commerciale, le bénéficiaire entre dans la catégorie «Autres»)	80 %	80 %	80 %	100 %	100 %	100 %
		80 %	80 %	80 %	100 %	100 %	100 %
Assemblée Générale et Conseil d'Administration associatifs et syndicaux à caractère social	Association à but humanitaire	80 %	80 %	80 %	100 %	100 %	100 %
		50 %	50 %	50 %	100 %	50 %	100 %
Autres occupations ponctuelles notamment commerciales (même associatives)	Autres commerciaux (4)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
		50 %	50 %	50 %	100 %	100 %	100 %
Congrès extérieurs		50 %	50 %	50 %	100 %	100 %	100 %
Occupations annuelles, pluriannuelles						100 %	100 %
Occupation nouvelle majeure		100 %	100 %	100 %	100 %		
Occupations partenariales							
Concours							
Formule «Séminaire/ Réunion»		Un coût à la place de 65,00 F HT sera appliqué sauf convention particulière		100 %	100 %		
Occupations familiales des Salles E et F	Formule «Séminaire/ Réunion»	(2 pauses café + déjeuner + salle + matériel audiovisuel disponible)		170,00 F HT/ personne prestation complète	100 %		
		Forfait de location					
Salles E et F		3 600,00 F			100 %	100 %	100 %
Salle E		2 500,00 F			100 %	100 %	100 %
Salle F		2 100,00 F			100 %	100 %	100 %

NB 1) En cas d'occupation relevant de deux catégories d'utilisateurs, les conditions tarifaires les plus élevées sont applicables. 2) Les coûts d'utilisation sont indiqués en pourcentage du prix de base des prestations. 3) Les occupations de tiers agréés par la Commune et ayant une assise géographique sur la seule Commune de Saint-Denis se verront appliquer une réduction supplémentaire de 10 %. 4) Les tarifs de la grille peuvent fait l'objet de négociations jusqu'au prix de revient minimum si besoin est, conformément à l'esprit de l'Article 4 «Priorités d'action» paragraphe 5 et de l'Article 5 «Conditions préférentielles» paragraphe d. de la Convention de Mission de Délégation de Service Public.